





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 29/04/2024

Oradour-sur-Glane : le ministère de la Culture et la Fondation du patrimoine annoncent un mécénat de « Dassault Histoire et Patrimoine » d'un million d'euros en faveur de la restauration du village martyr

Le ministère de la Culture et la Fondation du patrimoine ont annoncé ce lundi 29 avril 2024 la signature d'une convention de mécénat avec Dassault Histoire et Patrimoine qui apportera un million d'euros au projet de restauration du village martyr d'Oradour-sur-Glane (Haute-Vienne).

Sensible à la nécessité de préserver et transmettre aux générations futures de tous les pays ce lieu de mémoire unique, Dassault Histoire et Patrimoine s'engage à travers un mécénat d'un million d'euros. Ce mécénat permettra d'amplifier les travaux conservatoires des 10 hectares engagés sur les prochains mois sous la responsabilité des services de l'État en lien avec les collectivités et l'association nationale des familles des martyrs d'Oradour-sur-Glane. Ils consisteront notamment à cristalliser les éléments les plus sensibles du village martyr, à restaurer diverses parties et édifices du site qui nécessitent un entretien mais également à assurer la protection des biens mobiliers sur le fondement d'un schéma directeur validé le 14 décembre 2023 par la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture.

En juin 2023, le ministère de la Culture et la Fondation du patrimoine ont lancé une collecte de dons en faveur de la préservation et de la transmission du village martyr d'Oradour. L'objectif est de mobiliser une large communauté de donateurs français et étrangers.

À quelques semaines de la commémoration du 80ème anniversaire du massacre, le 10 juin 1944, de 643 victimes innocentes de la barbarie nazie dans le village d'Oradour-sur-Glane, ce premier mécénat national majeur en faveur du site permet d'inciter tous ceux qui le souhaitent à donner en faveur de ce lieu de mémoire si important.

La collecte de dons est ouverte sur le site internet de la Fondation du patrimoine.

Tous les dons défiscalisés se font à l'adresse : https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/vil-lage-martyr-doradour-sur-glane

Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication Tél : 01 40 15 83 31 Mél : service-presse@culture.gouv.fr www.culture.gouv.fr Contact presse Fondation du Patrimoine

Bérengère Savelli Tél: 07 86 18 73 91

 $\label{eq:mean_model} \begin{tabular}{ll} M\'el: $\underline{berengere.savelli@fondation-patrimoine.org} \\ www.fondation-patrimoine.org \\ \end{tabular}$





Signature de la Convention de mécénat avec Dassault Histoire et Patrimoine - © Ministère de la Culture

Village martyr d'Oradour-sur-Glane © Benoît SADRY -Fondation du patrimoine

Pour la ministre de la Culture, Rachida Dati : « Alors que les témoins du massacre d'Oradour-sur-Glane ont aujourd'hui disparu, les ruines du village constituent le plus sûr moyen de faire vivre leur mémoire. Le ministère de la Culture est donc pleinement engagé dans l'entretien et la restauration de ces vestiges. A l'aube des célébrations des 80 ans de la Libération, le renfort de la Fondation du Patrimoine et de la Fondation Dassault Histoire et Patrimoine est bienvenu face à l'ampleur des travaux à entreprendre. Grâce à l'engagement de tous, faisons vivre la mémoire de ce lieu et transmettons-la aux générations futures. »

Pour le Président de la Fondation du patrimoine, Guillaume Poitrinal: « Dassault Histoire et Patrimoine est une nouvelle fois au rendez-vous, aux côtés de la Fondation du patrimoine, pour sauver et transmettre le patrimoine historique de la France. En permettant de sauvegarder le village martyr d'Oradour-sur-Glane avec le ministère de la Culture, la famille Dassault s'illustre à nouveau dans l'histoire de notre pays. Ce grand mécénat national va permettre la préservation du site. À l'aube des commémorations des 80 ans du massacre, c'est un signal fort qui, en rappelant l'horreur du passé, fait renaître ardemment l'espoir d'un monde meilleur. »

Pour la Directrice de la communication et du mécénat du Groupe Dassault, Marie-Hélène Habert : « Notre famille est très attachée à notre patrimoine. C'est un trait d'union avec notre histoire, un lien social qui se perpétue, des lieux qui nous rassemblent en dépassant nos différences. Sauver et donner pour le patrimoine c'est plus que transmettre notre héritage aux générations suivantes, c'est perpétuer cette possibilité de symbiose collective et nous donner une chance de réussir notre futur en commun. Il n'y a pas de progrès sans mémoire. Chaque monument préserve la mémoire des événements et personnages illustres qui l'ont érigée et qui, tous ensemble, ont façonné notre culture et nos valeurs. Le patrimoine nous aide à constituer notre identité collective, c'est un témoignage des siècles. Il embellit le quotidien, se partage, raconte l'histoire de ceux qui nous ont précédé ».

A propos du Groupe Dassault

Voilà maintenant un siècle que le Groupe Dassault occupe une place de premier plan dans l'industrie française. La force de notre entreprise est due à plus de 35 000 collaborateurs qui œuvrent chaque jour avec passion et engagement pour faire vivre l'esprit pionnier de Marcel et Serge Dassault.

Au travers de la dotation Dassault Histoire et Patrimoine, le Groupe Dassault et la Fondation du patrimoine ont conclu en 2021 un partenariat pour une durée de 10 ans, afin de soutenir la sauvegarde de trésors de notre patrimoine à travers la France.

A propos de la Fondation du patrimoine, premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine

La Fondation du patrimoine a été créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997. Organisée autour de ses 21 délégations régionales, elle appuie son action sur un réseau de 950 délégués bénévoles qui œuvrent chaque jour à la préservation de ce patrimoine de proximité.

Depuis sa création il y a plus de 25 ans, la Fondation du patrimoine a soutenu financièrement la restauration de 39 000 sites patrimoniaux publics et privés. Ces théâtres, églises, fontaines, manufactures, parcs, demeures, véhicules anciens et autres constituent une immense richesse pour la France dans un monde en évolution constante.

En participant activement au renforcement de l'attractivité des territoires, la Fondation est devenue au fil des années, un partenaire privilégié des acteurs locaux et un moteur efficace du développement économique durable de notre pays, en contribuant à la création d'emplois, en participant à la transmission des savoir-faire, à l'insertion professionnelle, et à la formation des jeunes. Le mécénat populaire qui fait appel à la générosité publique est l'outil le plus emblématique de la Fondation du patrimoine.

Actuellement, la Fondation du patrimoine porte près de 2 500 projets ouverts aux dons sur son site internet.

A propos du ministère de la Culture

La loi du 10 mai 1946 a transféré la propriété des vestiges du village martyr d'Oradour-sur-Glane à l'État et en a prononcé son classement au titre des monuments historiques. Le ministère de la Culture, affectataire du site, entretient depuis constamment le village martyr d'Oradour-sur-Glane (Haute-Vienne). Cependant le temps qui passe et les intempéries provoquent une érosion des vestiges qui s'amplifie à l'approche des 80 ans du massacre et nécessite une intervention de conservation de plus grande ampleur. Devant cette accélération rapide de la dégradation des vestiges, se pose la question de la pérennité du site et de l'entretien de la mémoire des victimes des crimes nazis.

Sur le fondement d'un schéma directeur validé par la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture, le 14 décembre 2023, prévoyant la restauration et l'entretien du site et évalué à 19 millions d'euros sur une période de quinze années, un nouveau plan de gestion permettant d'assurer la préservation du site dans son intégralité, et l'amplification des travaux conservatoires des 10 hectares doit être engagé dans les prochains mois.